

**Volet B1****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeTribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

01 JUL. 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : **0761 657 064****Nom**(en entier) : **MORICI CORPORATION INVESTMENT**

(en abrégé) :

Forme légale : **S.R.L.**Adresse complète du siège : **Rue des Hauts-Fourneaux 1, 6200 Châtelet****Objet de l'acte : Nomination**

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2026.

L'an deux mille vingt-six, le onze mai

À treize heures

Les associés de la société MORICI CORPORATION INVESTMENT SRL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

PRÉSENCE

Est présent :

-Monsieur Ludovic MORICI, associé et administrateur de la société, détenteur de la totalité des actions.

L'associé unique déclare renoncer à toute formalité de convocation et se considérer valablement convoqué.

Le président constate que l'intégralité du capital étant représentée, l'assemblée peut valablement délibérer sur les points repris à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Augmentation du nombre d'administrateurs ;
2. Nomination d'un nouvel administrateur ;
3. Détermination des pouvoirs de représentation ;
4. Gratuité du mandat ;
5. Divers.

PREMIÈRE RÉOLUTION - Augmentation du nombre d'administrateurs

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à deux (2).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION - Nomination d'un administrateur

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur :

Monsieur Mirko MORICI

né le 10/09/2002 à Charleroi,

domicilié à Rue Franklin Roosevelt 4/7, 6224 Wanfercée-Baulet,

registre national : 02.09.10-143. 79.

Le mandat est conféré pour une durée indéterminée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Le comparant déclare accepter son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION - Pouvoirs de représentation

Par dérogation à l'article 10 des statuts, la société sera valablement représentée à l'égard des tiers par les deux administrateurs agissant conjointement.

Aucun administrateur ne pourra engager seul la société.

La signature conjointe de :

-Monsieur Ludovic MORICI;

-Monsieur Mirko MORICI

sera obligatoire pour tout acte engageant la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - Gratuité du mandat

L'assemblée décide que le mandat d'administrateur exercé par Monsieur Mirko MORICI sera exercé à titre gratuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - Divers

L'assemblée mandate la SRL TaxPulse, représentée par son administrateur Romuald Mazy, pour accomplir toutes les formalités de publication.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h30.

Fait à Châtelet, le 11/05/2026.

Ludovic MORICI
Administrateur